



DERNIÈRES NOUVELLES POUR DIFFUSION IMMÉDIATE 7 mars 2017

Pour de plus amples informations, contactez :
Jonathan Burman ou Jeanne Beattie
(518) 474-1201
www.nysed.gov

LES DIRECTIVES RELATIVES AUX DROITS DES ÉLÈVES IMMIGRANTS ET À LA LOI SUR LE RESPECT DE LA DIGNITÉ DE TOUS LES ÉLÈVES SONT DÉSORMAIS DISPONIBLES EN 20 LANGUES

Les directives récemment publiées relatives à la Loi sur le respect de la dignité de tous les élèves (DASA) et sur les droits des élèves immigrants sont désormais disponibles dans les 20 langues les plus parlées dans l'État de New York, a annoncé aujourd'hui la Commissaire à l'Éducation de l'État, MaryEllen Elia. En réponse à la hausse du nombre de signalements d'incidents d'intimidation, de discrimination et de harcèlement dans tout le pays et aux sentiments de peur et de confusion instillés par les récentes mesures fédérales, le Département de l'Éducation de l'État, de concert avec le bureau du Procureur général, a émis des directives à l'intention des districts scolaires sur ces sujets importants. Désormais, les parents, les tuteurs et les autres personnes concernées bénéficient d'un accès élargi à ces directives d'importance cruciale.

« En présentant un front commun, nous donnons à nos élèves le sentiment d'être en sécurité et soutenus dans leur milieu scolaire », déclare la chancelière Betty A. Rosa. « Nous devons réaffirmer notre engagement à constituer des sanctuaires de l'éducation, au sein desquels les élèves peuvent librement acquérir une instruction indépendamment de leur race, origine ethnique, langue parlée à la maison, statut à l'égard de l'immigration, orientation sexuelle ou tout autre critère. Nous devons accueillir tous les enfants comme s'ils étaient les nôtres, avec chaleur et compassion ».

« Le Département de l'Éducation de l'État de New York prend très au sérieux tout ce qui risque de perturber le climat des études au quotidien pour nos élèves », déclare la Commissaire Elia. « Tous nos élèves ont droit à une éducation gratuite et aucun enfant ne devrait craindre d'aller à l'école. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour créer des environnements d'apprentissage sûrs et porteurs, notamment en mettant à la disposition de tous les parents et tuteurs les ressources dont ils ont besoin pour connaître leurs droits et les droits de leurs enfants ».

Le Département met désormais à disposition des ressources pour les parents, les tuteurs et autres personnes concernées, traduites dans les dix premières langues parlées dans l'État de New York. À savoir : espagnol, chinois, arabe, bengali, russe, ourdou, créole haïtien, français, karen et népalais. Ceci élargit et étoffe le travail accompli en collaboration avec le bureau du Procureur général de l'État de New York (OAG) pour s'assurer que les droits des élèves sont protégés dans toute la mesure permise par la loi.

Les supports traduits comprennent ceux diffusés récemment par le procureur général Eric T. Schneiderman et la commissaire Elia, rappelant aux districts scolaires leur devoir de se conformer aux lois étatiques et fédérales existantes qui garantissent les droits des enfants

immigrants à fréquenter les écoles publiques de New York sans crainte de représailles. Ces directives diffusent des informations importantes aux districts relatives à leurs obligations en vertu de la loi à l'égard de leurs élèves et du respect de la confidentialité des dossiers des élèves.

De plus, des directives et des ressources visant à aider le personnel des écoles, les élèves et les parents à signaler les incidents de harcèlement, d'intimidation et de discrimination et à y donner suite, ainsi qu'à renforcer les efforts pour instaurer et maintenir un climat positif dans les écoles, conforme à l'esprit de la loi DASA, sont disponibles.

[Ces supports, édités en 20 langues, sont consultables ici.](#)

[Des informations sur les mesures relatives à l'immigration sont consultables ici et des informations relatives aux directives et aux ressources relatives à la loi DASA sont accessibles ici.](#)